

St-Pierre : enfants hospitalisés pour rien

Des mineurs restent des mois à l'hôpital faute de place dans des institutions d'aide à la jeunesse

Des enfants restent régulièrement hospitalisés à Saint-Pierre alors que leur état ne nécessite plus de soins médicaux. Ce n'est pas nouveau mais cela persiste. Comme en témoignent un rapport de réunion de conseil d'administration de l'hôpital de la rue Haute, que nous avons pu consulter. Et cela a un prix. Car toute la partie du séjour qui ne se justifie pas médicalement n'est pas remboursée à l'hôpital par l'Inami. Il y en avait pour 400.000 euros au total, jusqu'à un accord récent avec l'administration de l'aide à la jeunesse. Mais 100.000 euros restent à charge de l'hôpital et cela, sans compter l'année 2018.

Des bébés et des enfants qui res-

tent à l'hôpital au-delà de ce qui est médicalement nécessaire, le phénomène n'est malheureusement pas neuf. Mais le hic, c'est qu'il subsiste. En tout cas, au service de pédiatrie de l'hôpital Saint-Pierre. Souvent, il s'agit de bébés et d'enfants qui sont retirés de leur milieu familial, notamment suite à des mauvais traitements voire des faits de violence. À l'hôpital, on leur fait passer des examens médicaux, on leur prodigue des soins et puis... ils restent. Vu le risque, on ne peut les renvoyer dans leur famille. Et il arrive régulièrement qu'il n'y ait pas de place dans les centres d'accueil gérés par la Communauté française.

« Je ne trouve pas ça normal », s'indigne un gestionnaire de l'hôpital, qui préfère rester anonyme.

« La place des enfants n'est pas de rester des semaines, sinon des mois, à l'hôpital. Ce n'est pas un endroit prévu pour l'éducation des enfants. »

Un rapport de conseil d'administration du CHU Saint-Pierre, dont nous avons pu prendre connaissance, est très éclairant à ce sujet. Souvent, ces enfants sont hospitalisés suite à une ordonnance de placement prise par le tribunal de la jeunesse. Il y a eu 60 de ces placements en 2016 et 2017 et encore quelque 45 en 2018. Le juge prévoit que l'administration de l'aide à la jeunesse (Agaj) prenne en charge les frais non pris en charge par l'Inami (ministère de la santé). Sauf que de plus en plus d'enfants ne disposent pas de mutuelle. Soit parce qu'ils ne sont pas en ordre de séjour en Belgique, soit parce

que ce sont des retournees (3 cas). Soit encore parce que ce sont des bébés nés à Saint-Pierre et dont les mères ne font pas le nécessaire et qu'il faut attendre 3 mois à l'hôpital, en moyenne, avant leur placement en pouponnière. Or, l'Agaj refuse de prendre en charge les factures établies sans mutuelle. Résultat, en 4 ans, c'est une facture de 400.000 euros qui est restée à charge de Saint-Pierre. Après une récente concertation avec le cabinet du ministre de l'Aide à la jeunesse Rachid Madrane (PS), un accord est intervenu et l'Agaj a marqué son accord pour verser un peu moins de 295.000 euros. « Je trouve lou qu'on fasse supporter les 100.000 euros restants à l'hôpital, qui n'est en rien responsable du séjour prolongé de ces enfants. »

MARC BEAUDELLOT

Réaction du ministre

« Il devrait y avoir moins de cas cette année »

« Depuis le début de la législature, nous avons procédé à trois refinancements du secteur de l'aide à la jeunesse », rappelle le cabinet du ministre Rachid Madrane (PS). « Et l'essentiel a été consacré à la création de places dans des centres d'accueil d'urgence et des places pour les moins de 6 ans dans des poupon-

nières. » Et cela y compris à Bruxelles. « On a créé notamment des places de ce type à Notre Abri. Il y avait déjà des places pouponnières ONE et, comme ils avaient de la place, on a pu y créer des places pour les petits. A priori, avec la tourmente, il devrait maintenant y avoir assez de places pour répondre à ce

type de demandes. » Mais Saint-Pierre a tout de même encore gardé à l'hôpital en 2018 des mineurs qui n'avaient rien à y faire. « Avec l'ouverture de places en 2018, ce type de cas devrait moins se présenter. » Reste l'ardoise de 100.000 euros que l'Aide à la jeunesse refuse de rembourser. « Il y a les hospitali-

sations pour cause médicale, celles pour raison sociale et puis il y a une zone grise. On prend en charge tout ce qui est hospitalisation sociale et la zone grise. On laisse à Saint-Pierre les dépenses purement médicales. C'est là sans doute que se trouvent des dépenses que ni l'Inami, ni les mutuelles ne veulent payer. »